



## **CONDITIONS D'INSCRIPTION ET REGLEMENT**

- 1-L'inscription est faite pour une année scolaire (11 mois) de août à début juillet.
- 2-L'école est fermée pendant les congés scolaires du canton de Neuchâtel.
- 3-L'inscription peut être annulée (par lettre ou mail, 1 mois à l'avance).
- 4-Les cours manqués ne sont pas remboursés, mais peuvent être remplacés. En cas de maladie ou accident, une suspension de paiement est accordée si la durée de l'absence est supérieure à 1 mois avec certificat médical.
- 5-Pendant les cours, les risques de maladies et d'accidents ne sont pas couverts. Les élèves doivent être assurés (maladie et accident).
- 6-Un cours peut-être annulé si le nombre d'élèves est insuffisant.
- 7-Le Collectif Danse décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés, volés.
- 8-Une tenue correcte est exigée pour les cours de danse. Pour les leçons de Hip-Hop, de Break Dance et de Zumba® les chaussures de ville sont interdites. Veuillez vous munir de chaussures adaptées propres avec des semelles non-marquantes.
- 9-La carte de membre de 25.- francs à l'inscription est obligatoire afin d'alimenter le fond administratif, adopter des tarifs de réduction et bénéficier des services proposés par l'association Collectif Danse. Elle est à payer une fois lors de la première inscription. Une interruption des cours de plus de 2 années scolaires résilie la validité de la carte membre.

### *Avantages carte membre*

- Dès le 2ème cours, le tarif du 2ème cours de danse est de 30.-chf par mois (sur 11 mois)
  - Réduction famille (parents-enfants ou frères-soeurs) de 10% (uniquement sur le cours principal au cas où l'élève suit plusieurs cours)
  - Réduction de 10% sur les stages donnés dans le cadre de l'association Collectif Danse
- LES REDUCTIONS SONT NON-CUMULABLES**

**J'accepte que les photos ou vidéos de moi-même ou de mon enfant soient montrées sur internet (Site [www.collectifdanse.ch](http://www.collectifdanse.ch), Facebook et Instagram de l'association Collectif Danse).**

**Je prends acte des conditions en signant la feuille d'inscription et en suivant les cours au sein de l'association Collectif Danse.**

Le présent règlement entre en vigueur en date du 6 juillet 2018